

218C0533  
FR0010417345-FS0239

5 mars 2018

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**DBV TECHNOLOGIES**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mars 2018, complété notamment par un courrier reçu le 5 mars, la société Deerfield Management Company, L.P.<sup>1</sup> (780 Third Avenue, 37th Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 283 529 actions DBV TECHNOLOGIES<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'ADR.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. James E. Flynn. Aucun membre de la chaîne de contrôle ne détient par ailleurs des titres DBV TECHNOLOGIES.

<sup>2</sup> A savoir 2 567 058 American Depositary Receipts (ADR) représentant 1 283 529 actions.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 25 184 782 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.